



Commune de BARDOUVILLE

Canton de Barentin

Seine-Maritime

Compte rendu du Conseil municipal du 29 Juin 2017

Présents :

Joël BERTHELEMY, Corinne DUBOIS, Frédéric DURAND, Marie-Pierre GAUBERT, Delphine HEBERT, Joëlle LEFRANCOIS, Francis MALANDAIN, Annie PETITON, Franck ROGER, Dominique ROUSSEAU,

Absents : Sandrine Lorient Vauquelin, Mathieu Brunet

Pouvoirs : Matthieu Brunet pour Joël Berthélémy

Sandrine Lorient Vauquelin pour Dominique Rousseau

Marie-Pierre Gaubert est secrétaire de séance

1) Approbation du procès-verbal du 25 Avril 2017

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

2) Commission gestion du patrimoine des espaces publics et réseaux Pour information :

Chiffrage final du projet « City Stade » :

Devis Colas pour la réalisation de la plateforme en enrobé pour le terrain multisports : 24 534€ HT
(car achat des fournitures directement chez FCH)

Le matériel city stade avec un 3^e pare ballon en plus : 35 500 € HT

Le total s'élèverait à 62 325€ HT soit 2 552.75 € HT de gain.

Les travaux commenceraient le lundi 10 Juillet par la pose de l'enrobé.

Le City Stade sera posé la 1^{ere} ou 2^{nde} semaine des vacances d'automne. La couleur choisie est le marron pour une bonne intégration dans l'environnement.

S'agissant de l'attribution du marché consistant à créer une plateforme d'enrobé

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux demandes de devis effectuées auprès de plusieurs entreprises de BTP

2 réponses sont parvenues en Mairie

- Have SOMACO pour un montant de **34887.00€ TTC**

- COLAS pour un montant de **33600.00€ TTC** (si prise en charge du tout venant)

Le conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise COLAS

Adopté à l'unanimité

Acquisition de deux tables de pique-nique couvertes :

Cout : 1960 TTC les 2 tables montées et lasurées chêne + 700€ TTC les 2 chapes au sol.

Acquisition de bancs :

1 pour la maternelle, 1 pour l'école primaire, 2 pour le terrain de pétanque, 1 ou 2 sous la charreterie.
300€ HT par banc avec des plots cimentés à la place de chape béton.

Adopté à l'unanimité

Travaux de la porte de l'église :

Le chantier local d'insertion de la MJC de Duclair réalise sa rénovation pour un cout de 433€TTC.

La mairie fournit la peinture pour un coût de 117.73€ TTC. **Adopté à l'unanimité**

Attribution du marché « Réhabilitation thermique de la Mairie » :

Résultat de l'appel d'offre : CEDEN moins cher, plus spécifique sur l'aspect technique
LHB plus cher, se base plus sur l'aspect architectural

Sur cette 1ere phase de diagnostic CEDEN est moins cher de 2000€, mais peut-être plus cher pour suivre la phase travaux. Cette phase « travaux » nécessitera un nouvel appel d'offre

Mr le maire informe le conseil municipal que la collectivité sera accompagnée par l'ATD 76 pour conclure la passation du marché. Cette procédure permettra à la commune d'avoir la garantie de respecter les modalités juridiques.

Délibération n°1 :

Projet d'informatisation de l'école : Travaux d'électricité pour un coût de 3 452€ HT (hors subventions)
Début le 10/07/2017. **Adopté à l'unanimité**

Délibération n°2 :

Acte d'engagement à signer avec l'attribution du marché « réhabilitation thermique de la mairie » :
CEDEN. **Adopté à l'unanimité**

3) Commission enfance jeunesse vie associative et scolarité

Pour avis :

Projet d'organisation des TAPS à la rentrée 2017 :

Un décret ministériel récent permet aux communes de choisir de maintenir ou non la semaine de 4 jours et demi (Rythme scolaire).

Le gouvernement ne se positionne pas à propos du maintien ou non du fond d'amorçage.

Mr le Maire rappelle qu'il est important de ne pas se précipiter.

La commission va donc proposer un questionnaire aux familles pour la rentrée pour connaître leur choix et des idées sur l'offre éducative.

Une réunion publique est prévue le 22/09/2017 pour cela.

S'agissant de la question du mode de garde du mercredi matin que pourrait générer un retour à la semaine de 4 jours, il faudra faire attention à ne pas faire d'offre dispersée car il existe déjà un accueil de loisirs le mercredi après-midi à Anneville.

Ludisport :

Ce dispositif a déjà existé sur la presqu'île. Il consiste à mettre à disposition des communes 1 éducateur sportif diplômé (50€/heure hors subvention), soit un coût de 1600€/an pour 1 heure /semaine en période scolaire. Les familles participeraient financièrement à raison d'environ 15€/an.

Les communes mutualisent leur équipement sportif (arcs, matériel de golf...). Ce collectif de communes est constitué de 9 communes.

Il faudra faire attention à l'organisation car les âges des enfants sont différents au sein d'un même groupe. Ce qui peut mettre l'éducateur en difficulté.

Les parents veulent également de la vigilance au niveau de la sécurité pendant les séances et notamment lors du départ de l'activité.

Cette question nécessite donc plus de réflexion. Question reportée pour la rentrée scolaire 2018.

4) Urbanisme :

Pour avis :

Présentation du projet n°1 portant sur le quartier Cerisaie porté par Mr Jean Lefebvre.

Pour mémoire il s'agit de proposer la création d'un ensemble de petites habitations (une quarantaine) dédiées aux seniors. (Maison de retraite à l'échelle de la presqu'île)

Les élus se posent les questions suivantes :

- Est-il intéressant de maintenir une population ancienne sur le territoire sachant qu'il y a peu de services (médical, commerces...) et que nous sommes enclavés par la Seine ?
- Le projet présenté n'est-il pas surdimensionné ?

Présentation du projet n°2 d'urbanisation dans le quartier de la Cerisaie : Projet de Mme Saumon

Le projet présenté n'est plus semblable au projet initial. On passe de 4/5 maisons à un projet de 12/14 logements sur des parcelles d'environ 800m².

Le conseil municipal se questionne sur:

- l'assainissement qui doit être individuel. La taille du terrain est-elle suffisante ?

- les raccordements au réseau qui sont pris en charge par la Métropole.
- le potentiel démographique que ces logements pourront offrir.

Mr le maire rappelle que ce projet ne prévoit pas uniquement des logements sociaux, mais des logements en direction au primo arrivants, et aux séniors.

- Le portage du projet.

Ce projet sera porté par un promoteur privé, donc risque de ne rien maîtriser. Mr le Maire rappelle que le promoteur devra suivre le règlement du PLU or le terrain étant en zone AU, la collectivité a les moyens de créer un règlement spécifique contraignant

De plus le SCOTT oblige à ne pas faire ce que l'on veut.

Mr le maire invite les élus à s'investir dans la construction du futur règlement.

Dominique Rousseau a peur qu'on ne maîtrise plus nos choix sur ces zones AU d'ici quelques années par rapport à de futures orientations politiques.

- la voirie d'accès ne pourra être une impasse car celles-ci ne sont plus acceptées pour le ramassage des poubelles (impossibilité aux camions de faire les manœuvres).

Franck rappelle que ce ne sont que des projets et qu'ils sont encore à étudier.

Il déposera ces 2 projets le 11 juillet pour une étude de pertinence.

Mr le maire rappelle que pour les 2 projets la procédure est la suivante :

- Le Maire établit un courrier d'intention au service urbanisme de la métropole.
- Validation des services (le SCOTT et règlement commun)
- Co-construction du règlement AU (élus et techniciens) et retour d'expérience
- Arrêté du Président de la Métropole
- Affichage publique
- Enquête publique pendant 1 mois
- Validation par le conseil Métropolitain pour l'exécution.

5) Finances :

Délibération n°3 : Subvention aux associations locales

ASCB : 500€

Anerie de Beaulieu : 200€

Comité de jumelage : 100€ car il n'y aura plus d'activité en 2017

Les Paniers de la Presqu'île : 200€

USPI Générale : La mairie a déjà donné 200€ à l'USPI Judo pour subventionner la présentation d'Audrey Brard au championnat d'Europe vétéran en Croatie.

La subvention pour l'USPI G sera de 1500€ (car plus de section danse et risque de perdre la section foot).

Adopté à l'unanimité

Accueil et loisirs, l'AFEM et le Comité des fêtes : décision reportée en septembre car il n'y a pas eu de dépôt de bilan d'activité, ni aucune demande auprès de la mairie. Mais ces associations ont-elles été informées que le conseil municipal allait statuer sur les subventions aux associations ?

En règle générale, les associations devraient faire parvenir en mairie les bilans chaque année sans que cela leur soit demandé pour avoir une subvention éventuelle.

Francis propose que, pour cette année, la mairie envoie un courrier aux associations qui n'ont pas fait parvenir le bilan ou demande de subvention, avec une date butoir (31/08/2017), en ajoutant une proposition d'aide pour les écrits.

Franck relève que pour le Comité des fêtes, les bénévoles sont vieillissant et plein de bonnes volontés, mais ne sont pas à l'aise par rapport aux écrits.

Au risque de voir la fête communale de notre village disparaître, ne faut-il pas envisager autre chose car 3 associations sont sur le secteur du loisir (ASCB, Accueil et Loisirs et le Comité des fêtes) ?

Délibération n°4 : Participation à :

- Fondation du patrimoine : 55€ (augmentation de 5€) **Adopté à l'unanimité**
- CAUE : 77.41€ **Adopté à l'unanimité**
- ADM76 : 209.13€ **Adopté à l'unanimité**

Délibération n°5 : Modification budgétaire Régie des transports

Adopté à l'unanimité

Ajout de la délibération n°6 : Somme à payer au Syndicat des collègues

En 2015, le syndicat du collège avait à régler une facture de 64000 euros à la Métropole pour le transport des collégiens. Par le biais de la participation des familles, 16000 euros ont été perçus. Les 48000 euros restants n'ont jamais été payés à ce jour.

2 raisons à cela, le transfert de la gestion financière du syndicat a été opéré à cette période de la métropole vers la mairie de Saint Pierre de Varengeville.

De ce fait, les courriers de relance de la Métropole étaient envoyés à l'ancienne adresse, il a fallu 18 mois pour que les méandres de l'administration trouvent le bon endroit.

Ensuite, lors de l'étude du budget, lors de transfert des compétences, l'excès des 48000 euros dans la section de fonctionnement a été analysé comme une bonne gestion, sans plus.

Maintenant, ces 48000 euros sont à régler avec quote-part pour chaque commune.

La notre est de 2221 euros. Décision de payer cette somme : **Adopté à l'unanimité**

6) Ressources Humaines :

Délibération N°6 : ouverture de poste réservé d'un apprenti pour les services techniques.

Pour préparer le départ en retraite d'un employé communal fin décembre, début janvier, Mr le maire propose de recruter un apprenti.

L'apprenti serait 1 semaine à l'école et 3 semaines sur le terrain. Son cout serait de 462€/mois.

Un CAE de 20h coûterait 1800€/mois (849.12€ salaire et 868.48€ charge patronale) hors subvention de remboursement de 40 du brut. Ce qui ferait un cout de 668€/mois avec la subvention.

**Délibération : 1 contre
3 abstentions
8 pour.**

7) Questions diverses :

Mr le Maire fait lecture au conseil municipal d'une lettre de remerciement de l'association Presqu'île Madagascar pour son aide pour le loto. 800€ ont pu être envoyés à Madagascar cette année.

Mr le maire fait également lecture au conseil municipal d'une lettre de remerciement de l'USPI Judo pour le soutien à Audrey Brard lors de son championnat d'Europe.

Problème de stationnement Allée des Grand Bois. Beaucoup de camions et de voitures mal stationnés qui gênent la circulation.

Logéal peut faire un courrier, mais pense que cela sera inutile. Seul l'aménagement urbain peut régler et clarifier les choses.

Fin du conseil municipal à 23h15.